

ACÉTONITRILE

Grade régénéré

Aspect

L'acétonitrile est un liquide incolore, d'odeur étherée.

Propriétés physiques

Il est miscible à l'eau en toutes proportions et à de nombreux solvants organiques : éthanol, méthanol, acétone, trichlorométhane, chloroéthylène, éther éthylique, acétate d'éthyle, hydrocarbures insaturés. Il est insoluble dans les hydrocarbures saturés. Il forme des mélanges azéotropiques binaires avec de nombreux produits : eau, méthanol, éthanol, acétate d'éthyle, 1,2-dichloroéthane,... L'acétonitrile est un très bon solvant de composés minéraux et organiques, y compris les polymères.

Point de fusion : -46°C, Point d'ébullition : 81°C, Point éclair : 2°C (C.F.), Pression de vap. : 121 hPa à 25°C.

Propriétés chimiques

L'acétonitrile est un composé stable à température ambiante. Il se décompose à chaud avec émission de produits toxiques. Il réagit vivement avec les oxydants puissants avec risque d'incendie et d'explosion. Les réactions avec les acides forts peuvent être violentes voire explosives. Il ne corrode pas les métaux usuels mais attaque certaines matières plastiques, caoutchoucs, revêtements synthétiques.

CAS : 75-05-8

Applications

L'acétonitrile est utilisé comme solvant, notamment dans l'industrie pharmaceutique, mais également comme intermédiaire réactionnel dans la production de nombreuses substances chimiques des pesticides aux parfums.

Toxicités et précautions

DL50 Rat 6690 mg/kg. CL50 Rat 4h 26,8 mg/l. PAC-1: 22 mg/m³, PAC-2: 84 mg/m³, PAC-3: 250 mg/m³

Stocker l'acétonitrile dans des locaux frais et bien ventilés, éviter l'inhalation de vapeurs, interdire de fumer.

Spécifications

Caractéristiques	Specs	Méthodologie	Caractéristiques	Specs	Méthodologie
Acétonitrile	>=99,80% m/m	CPG	Densité 20°C	0,780 – 0,785	Densimètre
Autres impuretés	<=0,02 % m/m	CPG	pH	<=10	pH-mètre
Eau	<=500 ppm	KF	Cyanure (CN-)	<=0,001 %	Colorimétrie
Couleur	<5 Apha	Pt-Co	Acidité en CH ₃ COOH	<=50 ppm	Titration
Aspect	Limpide - incolore	Visuel	Extrait sec	<=20 ppm	Evaporateur

Etiquetage

H225 - Liquides inflammables, catégorie 2 ; H332 - Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4 ; H312 - Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4 ; H302 - Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2.

Réglementation

Inflammable (ICPE).

Référence

Fiche toxicologique INRS n°104.